

Numéro 17 Marseille, le 08/09/2023

Part Variable, si « essentielle » et pourtant si injuste.

Depuis maintenant de longues années, la Part Variable constitue un élément de notre rémunération qui n'est pas neutre voire devenu essentiel pour améliorer sensiblement la rémunération fixe.

Quand bien même ces dernières années, cette Part Variable a atteint des niveaux moyens satisfaisants d'environ 8 à 10%, elle a toujours été sujette à controverse, à discussion, à déception pour certains...

Cette Part Variable est injuste par essence, dans ses fondements, dans ses calculs Ne fut-ce déjà que parce qu'elle affiche des taux différents selon les métiers, mais aussi et surtout parce qu'elle s'appuie sur la masse salariale de l'entité prise en compte dans le calcul, y compris au niveau individuel. Ainsi, cette Part Variable est « clivante » mettant en opposition les générations, les métiers voire les collègues au sein d'une même entité.

La Part Variable est supposée donner du sens à l'action, éclairer sur les priorités ; elle est en ce sens également un outil de management visant à partager et porter les orientations stratégiques de l'entreprise.

Quand bien même certains critères sont parfois complexes à appréhender, tel le PNB affaires nouvelles l'an dernier, il faut reconnaitre que cette année, la Part Variable est davantage en adéquation avec les objectifs commerciaux ...et Pourtant ...

Nos dirigeants ne manquent pas d'imagination et d'esprit innovant lorsqu'il s'agit de booster les exigences de résultats. Ainsi, cette année, en sus des critères visant à créer un malus s'ils ne sont pas atteints (risques, conformité...), la Direction n'a-t-elle rien trouvé de mieux que d'imaginer un critère visant à annihiler tous les résultats et tous les efforts réalisés pour les obtenir.... A savoir l'obtention d'au moins 50% du cœur métier ; un critère tellement instable qu'il fait chuter les résultats de 7 ou 8 pts obtenus à zéro.

Jamais un dispositif n'aura été aussi démotivant et source d'injustice.

D'ores et déjà, des agences affichent une PV à zéro à date ; les critères « cœur métier » sont fortement impactés par l'activité crédit avec une hausse des taux qui représente aujourd'hui un véritable frein au développement d'affaires nouvelles. Les dossiers crédits immobiliers constituant un fort levier de développement de nos clients et de leur équipement ont fortement diminué car directement liés aux conditions de marché.

Tout ceci impactera assurément les résultats des critères « cœur métier » et donc plus largement la PV globale avec le risque de très nombreuses agences « à zéro ».

Aussi et vu le contexte de marché, les élus du Syndicat Unifié UNSA demandent à la Direction que ce critère pondérateur « cœur métier » soit abandonné purement et simplement.

Il importe en effet que la Part Variable reste un levier de motivation et de développement de notre fonds de commerce.

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble!

Syndicat
Unifié
CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM:					
AFFECTATION:	ES: REGION				
CLASSIFICATION:	EMPLOI:				
SOCIETAIRE: OUI NON	(Barrez la mention inutile)				
DATE DE NAISSANCE :/_	/ E-MAIL PERSO:				
MOBILE PERSO :	MOBILE PRO:				
ADRESSE :					
VILLE:	C.P. :				
Date	Signature				

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL	Paiement par prélèvement : (joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)
A	95 €	32,30€	9,50€	r ,
В	100 €	34,00€	10.00€	Cocher la case de votre choix :
С	108 €	36,72€	10,80€	
D	115 €	39,10€	11,50€	Mensuel (10 Prélèvements sur
E	124 €	42,16€	12,40€	la base d'une année pleine)
F	132 €	44,88€	13,20€	_
G	150 €	51,00€	15,00€	Annuel 🔲 (fin mai)
Н	170€	57,80€	17,00€	, ,
I	188 €	63,92€	18,80€	
J	210€	71,40€	21,00€	
K	220 €	74,80€	22,00€	
RETRAITES	50% derniè	re cotisation		-

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésoreire de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA					
Référence unique du mandat	CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC				
	andat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) pte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).				
	remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de				
	e dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,				
Veuillez compléter les champs marqués *					
Votre Nom	*1				
	Nom / Prénoms du débiteur				
Votre adresse	*2				
	Numéro et nom de la rue				
*	3				
•1	Code Postal Ville				
	*4				
	Pays				
Les coordonnées *	FR 76 1131 5000 0104				
de votre compte	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)				
	C E P A F R P P 1 3 1				
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)				
Nom du créancier	*Syndicat Unifié/UNSA7				
	Nom du créancier				
ICS					
	Identifiant créancier SEPA 8				
	*9 Boulevard Louvain				
	Numéro et nom de la rue				
*	1 3 0 0 8 *Marseille10				
	Code Postal Ville				
	*France				
T 1 D 1 .	Pays				
Type de Paiement	* Paiement mensuel Paiement annuel 12				
Signé à	*2				
Signature(s)	Lieu Date *Veuillez signer ici				
Signature(3)	vedinez signer ici				
Note : Vos droits concernant le pré	sent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque				
Ol					
Observations :					

- La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères